



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 29966

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le régime fiscal applicable aux installations photovoltaïques mises en oeuvre par les agriculteurs. En Ariège, plus de 60 agriculteurs ont le projet d'installer des panneaux photovoltaïques intégrés aux toitures de leurs bâtiments agricoles et raccordés au réseau. Cependant, avant de mettre en oeuvre ces opérations, ils souhaiteraient être éclairés sur le régime fiscal applicable à ces installations. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser le régime de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera appliqué aux installations photovoltaïques mises en oeuvre par les entreprises agricoles.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29966

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7477

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)